

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 4 juillet 2022

Délibération n°2022-062 : Bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus pour l'année 2021

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L841-5 et D841-2 et suivants ;

Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L841-5 du Code de l'éducation ;
Vu la circulaire n°2019-029 du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu la délibération n°12-2021 du conseil d'administration du 9 février 2021 relative à la programmation de la CVEC pour 2021 ;

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 16 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité des suffrages exprimés, le bilan des crédits de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2021.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 13

Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 21

- Pour : 21

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : Bilan des actions CVEC 2021
Bilan financier CVEC 2021

